



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Directeur

Dossier suivi par : Edith TOULEMONDE-LE-NY
Tél. : 04.67.82.16.38
Mail : e.toulemondeleny@inao.gouv.fr

V/Réf : AM.B./M.F./79
Dossier suivi par Martine FRIZET

N/Réf : ETLN/LG/33/17
Objet : Projet d'élaboration du PLU
Commune de Sarrians

Reçu le

13 FEV. 2017

Mairie

Monsieur le Maire
Mairie de Sarrians
Place du 1er août 1944
84260 SARRIANS

Montreuil-sous-Bois, le 8 février 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 16 novembre 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de votre commune.

La commune de Sarrians est située dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Contrôlées « Côtes du Rhône », « Vacqueyras » et « Huile d'Olive de Provence ». Elle appartient également aux aires géographiques des Indications Géographiques Protégées « Agneau de Sisteron », « Miel de Provence », « Méditerranée » et « Vaucluse ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La partie bilan du rapport de présentation mentionne ces signes de qualité. Toutefois ce chapitre comporte des erreurs de forme et d'analyse qu'il convient de rectifier.

La partie bilan du PLU cite les productions listées ci-dessus. Cependant, l'analyse du volet agricole comporte des erreurs qu'il conviendra de corriger :

- p 51 : La baisse de surface AOC ne se fait pas au profit des IGP, mais la très forte baisse des vins sans IG se fait nettement en faveur des IGP. La réalité est donc strictement inverse c'est-à-dire une montée en qualité.
- p 51 : La liste des dénominations géographiques complémentaires à l'AOC « Côtes du Rhône Villages » est incomplète (voir www.inao.gouv.fr).
- p 51 : Il manque « Rasteau » dans les crus nommés sur la carte p 39 du rapport de présentation.
- p 55 : 98% du territoire AOC est classé en « Vacqueyras », ce n'est pas le reste (soit 2%) qui est classé en AOC « Côtes du Rhône » mais bien la totalité (soit 100%) du territoire.
- p 55 : La carte contenant le tracé parcellaire de l'AOC « Côtes du Rhône » n'est pas à jour (voir dépôt en mairie 2015).
- p 56 : Le logo violet ne correspond à aucune charte graphique encadrée par le règlement (UE) n°1151/2012 du parlement européen et du conseil du 21 novembre 2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires.

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

- p 158 : Il est indiqué dans le chapitre consacré à l'analyse du POS une zone NC comme « zone naturelle » (le texte explicatif confirme) occultant complètement l'espace agricole et son classement au regard de la qualité agronomique des sols.

Le Plan d'aménagement et de développement durable a dans ses orientations le maintien de l'agriculture comme composante du tissu économique, (la mise en valeur de l'agriculture, une moindre consommation de cet espace...) ce qui est favorable aux productions sous SIQO précités.

Le zonage a restitué quelques surfaces à la zone agricole (mais hors AOC).

Toutefois une prise en compte spécifique, au regard de l'intérêt agronomique et paysager du plateau (garrigues de Sarrians) qui plus est, classée en cru « Vacqueyras » aurait été souhaitable.

Le règlement est relativement permissif ce qui est regrettable au regard du grand intérêt de ce secteur. Toutes les communes dont une partie du territoire est classée en cru, veillent à assurer une protection renforcée de ces secteurs généralement convoités. Un zonage partiel en Ap pour assurer cette protection aurait sans doute été un outil utile, ou une réglementation allant dans ce sens.

En conséquence sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus, l'Institut ne s'opposera pas au projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.


Jean-Luc DAIRIEN

Copie : DDT 84

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr